



Info-Flash N°87- 29 JANVIER 2024

Comité de défense des hôpitaux publics de Dole
14 rue de la Bière—39100 Dole - comitedefensehopitauxdole@gmail.com

Site : www.defense-hopitaux-dole.fr

Membre de la Coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternité de proximité



IL FAUT ETRE PO-SI-TIF !

Nous avons visité les nouveaux blocs ambulatoires de l'hôpital de Dole et avons à cette occasion remis à M. le Préfet, au directeur de l'hôpital Pasteur et quelques autres personnes présentes à cette occasion, le communiqué du Comité, découpé dans le cœur de notre logo.



- Il faut être po-si-tif, nous a dit M. le Préfet ! Sans ces nouveaux blocs il n'y aurait plus de chirurgie publique à Dole !
- Il faut être po-si-tif, nous a dit M. le Directeur du CHU de Besançon. Ces nouveaux blocs sont une chance pour la population de votre bassin. Les difficultés du CHU ? Oh, comme tous les hôpitaux !
- Il faut être po-si-tif, nous a dit Mme la Directrice de l'ARS pour le Jura. Je ne comprends pas votre position.

Mêmes les sacs en tissu offerts délivrent un message publicitaire po-si-tif « Bienvenue en chirurgie ambulatoire. »

ALORS REJOUISSONS-NOUS !

Ces nouveaux blocs sont neufs, baignés par la lumière naturelle, plus spacieux pour le travail des personnels, on y sera bien accueilli avec la création d'un poste d'infirmière coordinatrice. Rien n'a été laissé au hasard. Pour que le personnel, les patients se sentent bien, la couleur dominante est le bleu, une couleur apaisante. Sur les portes on peut lire des noms de rivière noms de rivières, de lacs. On aura des box pour attendre d'être pris en charge et des casiers avec des codes -comme à la piscine- pour laisser nos petites affaires personnelles. Il faudra juste éviter de se perdre dans les deux étages du bâtiment où l'on pourra circuler librement Des patients ont déjà réservé leur place le 18 mars prochain date de la mise en fonctionnement des nouveaux blocs. Et assurément, tant mieux pour eux !

ET POUR LES 30 à 35 % DE PATIENTS NON PRIS EN CHARGE ?

C'est un non-sujet. Que diable, ces gens qui ne peuvent être opérés en ambulatoire seront transférés au CHU de Besançon où encore à Pontarlier ou Vesoul, loin de leurs familles certes ! Qu'est-ce que le risque d'attendre jusqu'à 10 heures, dans un service complètement engorgé ? Soyons po-si-tif ! Même si une nuit passée aux urgences sur un brancard conduit au danger de surmortalité, de personnes âgées notamment, soyons po-si-tif !

IL FAUT ETRE PO-SI-TIF ! Le comité de défense des hôpitaux publics de Dole se montre lui aussi PO-SI-TIF et c'est pour cela qu'il demande la formation, le recrutement et la revalorisation des médecins et personnels soignants et la réouverture de la chirurgie conventionnelle à Dole, avec 6 blocs pour répondre aux besoins de tous les patients.



RENDEZ-VOUS EN CARDIOLOGIE ?

Témoignage reçu le 25/01/2024

Bonjour à vous.

Voilà un scoop qui prête à sourire mais bon je n'ai pas envie de rire : Ayant besoin de voir un cardiologue, je viens d'appeler à l'hôpital de Dole pour prendre un rendez-vous : La secrétaire m'a dit pas possible avant le mois de Juin et de plus elle m'a dit qu'après le mois de juin il n'y aurait peut-être pas de cardiologie : que ce n'était pas sûr.

Alors je me suis rabattu vers une cardiologie à Arbois et tiens toi bien pas de rendez-vous avant Janvier 2025 : j'avais envie de lui souhaiter bonne année et peut-être à l'année prochaine si je suis encore en vie !

Trêve de plaisanterie, c'est vraiment catastrophique, je vais envoyer un courrier à Monsieur Chaffange pour lui dire que maintenant quand j'aurai un problème de santé eh bien je ferai comme beaucoup de monde, j'irai encombrer les Urgences .

Pascal F.

coordonnées disponibles auprès du Comité



VOUS AUSSI, ADRESSEZ VOS TÉMOIGNAGES AU COMITÉ. Nous chercherons ensemble à mieux nous faire entendre !



Non aux franchises médicales, à leur doublement !

Après les annonces trompeuses du premier ministre à Dijon, recyclant des milliards pour la santé, déjà prévus dans la loi de programmation annuelle, le ministère des finances et celui de la santé, du travail et des solidarités ont annoncé ce lundi 22 janvier la mise en place du doublement des franchises médicales pour fin mars.

Comment concevoir que l'on demande 50 centimes en plus par boîte de médicament au malade alors que les laboratoires pharmaceutiques arrosent leurs actionnaires, sans même assurer l'approvisionnement des médicaments indispensables les moins rentables ? Le gouvernement ferait mieux de reprendre le contrôle de la recherche et de la production, en allant vers un pôle public du médicament. Comment accepter de payer un euro de plus les analyses médicales et les radios, alors que la finance gangrène ces secteurs à tel point que l'académie de médecine soulève des questions éthiques. Et la franchise serait de 4 euros pour un transport sanitaire, alors que l'incurie des politiques gouvernementales entraîne des fermetures de services de proximité, éloigne la population des lieux de soins.

Tandis que les inégalités sociales de santé s'aggravent dans notre pays, il s'agit d'une mesure qui, comme tout forfait, pénaliserait davantage celles et ceux qui ont le moins, les étudiants, les précaires, les retraités à faible revenu. En freinant l'accès aux soins, elle laisse la maladie s'aggraver, un risque inacceptable humainement et source de dépenses supplémentaires. Elle confirme la volonté gouvernementale de changer les principes de la protection sociale en France, d'oublier la devise de la Sécurité Sociale où chacun cotise selon ses revenus et reçoit selon ses besoins, pour aller vers une société du chacun pour soi, faisant fi de la solidarité, indissociablement liée à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, la devise de notre République.

La Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité s'oppose aux franchises médicales et à tous les restes à charge. Elle appelle le gouvernement à revenir sur cette mesure inique.



PREMIER SUCCES POUR LES MEDECINS

ETRANGERS HORS UNION EUROPEENNE (PHADUE)

Un peu de répit pour les médecins qui ont un diplôme étranger et qui étaient menacés de perdre leur poste. Le gouvernement a annoncé lundi 22 janvier prolonger leurs autorisations de travail et permettre aux lauréats du concours de rester dans leurs services actuels. Ces praticiens, qui travaillent souvent depuis plusieurs années dans les établissements de santé français, étaient environ 2 000, à être menacés de devoir quitter leur service, entraînant pour les hôpitaux où ils exercent, des fermetures. Pour autant, leur situation n'est pas réglée, le concours très sélectif n'étant pas adapté à des médecins qui travaillent 60 heures par semaine ».

FRANCHISES MEDICALES : ILS ONT DIT :

« Dire qu'on va passer de 0,50 à 1 euro » par boîte de médicaments, « je n'ai pas le sentiment qu'on fait un crime terrible » a estimé le président de la République.

« Faire payer davantage les médicaments, c'est culpabiliser ceux qui en ont besoin », dénonce France Asso Santé;

« "Nous considérons que la santé n'est pas un bien de consommation, et que comparer le forfait de téléphone à la santé, ce n'est pas comme cela que nous allons responsabiliser les gens."

C'EST LE MOMENT DE RENOUVELER VOTRE SOUTIEN AU COMITE DE DEFENSE DES HÔPITAUX PUBLICS DE DOLE, par chèque 7 € minimum à renvoyer au comité, 14 rue de la Bière—39100 DOLE ou par carte bancaire avec le lien ci-dessous

[Adhésion 2024 - Comité de Défense des Hôpitaux Publics de Dole \(helloasso.com\)](https://helloasso.com)